

COMMUNE DE PITRES

Route Du Taillis

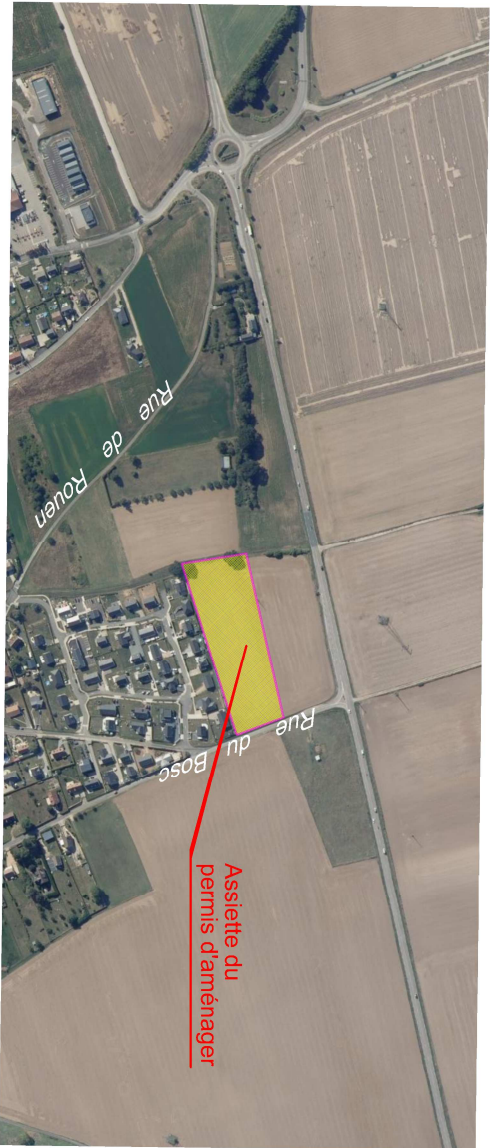
Parcelles cadastrées en section ZC n° 63 partie

Résidence " Frange du Bourg 3 "

Permis d'Aménager

Règlement graphique

Echelle : 1/500



LEGENDE EXISTANT :

: Mur plein

: Limite de culture

: Sentle

: Limite matériaux

: Bord de chaussée

: Clôture

: Haie

: Haut de Talus

: Pied de Talus

: Câble aérien

: Référence cadastrale

: Support électrique

: Support france télécom

: Coffret électrique

: Coffret Gaz

: Compteur eau

: Hydroplasti et bouche à clé

: Buse

: Boîte aux lettres

: application cadastrale

: borne ancienne

: borne nouvelle

: cotation linéaire

: limite de propriété

: périmètre d'emprise du permis d'aménager

: altitude avant travaux(rattachée au NGF)

: courbe de niveau terrain naturel avant travaux. (rattaché au NGF)

: altitude des fils électrique

(la mesure relevée est une indication au point indiqué, l'altitude des points de bornage est la mesure de référence pour rapprocher du concessionnaire du réseau pour connaître les prescriptions pour implanter une construction sous les lignes)

: altitude des fils électrique

LEGENDE PROJET :

: Chaussée en enroché noir

: Béton

: Noues et espaces verts

: Résine ou béton

: Stabilisé

: Empiérement pour l'aire de retournement provisoire

: Emplacement non constructible réservé aux entrées charrières (aménagement par les acquéreurs)

: Emplacement obligatoire

LEGENDE TRAITEMENT LIMITES ET ESPACES VERTS :

: plantation d'une haie composée de 5 essences locales à la charge de l'aménageur (H1)

: plantations de massifs de plantes vivaces rustiques et/ou arbustes (à la charge de l'aménageur)

: Arbres à planter à la charge de l'acquéreur

: Arbustes et arbres desseances locales à planter à la charge de l'aménageur

: Arbres remarquables à planter à la charge de l'aménageur Gleditsia Triacanthos "sunburst"

: Massifs de plantes héliophytes dans les dépressions des noues et du bassin à la charge de l'aménageur

: Arbre existant à conserver

: Haie composée d'essences locales à planter à la charge des acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur des lots au droit des voiries, des espaces communs et des entrées charrières voisines. Ces plantations devront être entretenues pas les acquéreurs. Si la construction est édifiée en limite de propriété la haie ne sera pas exigée. (cf. règlement PA.10 écrit)

: Haie composée de : Charmilles et hêtres

: Haie composée de : ifs et houx

: Haie composée de : Aubépine, cornouiller mâle, fusain d'europe, viorne obier viorne lantane

: Muret en brique rouge nuancé d'une hauteur de 0,6m avec couronnement en brique à la charge de l'aménageur

LEGENDE REGLEMENTAIRE :

: Zone constructible si les constructions sont conformes aux dispositions du règlement écrit PA. 10.

: Zone avec contrainte sur les hauteurs des constructions :
- Hauteur à l'égout limitée à 2,50 m
- Hauteur au sommet de l'acrotère limitée à 3,20 m

: Contrainte d'implantation. Si les deux constructions sont implantées en limite de propriété, alors elles le seront par le garage et sur l'aligne en limite de propriété. Au moins 25% du linéaire de la façade doit être aligné sur ce trait à 3m de la limite de propriété

: Aye de faillage imposé pour le cops principal de la construction

: Aye de faillage imposé pour le cops principal de la construction Deux ou parfois trois choix possibles

DEPARTEMENT DE L'EURE

COMMUNE DE PITRES

Route Du Taillis

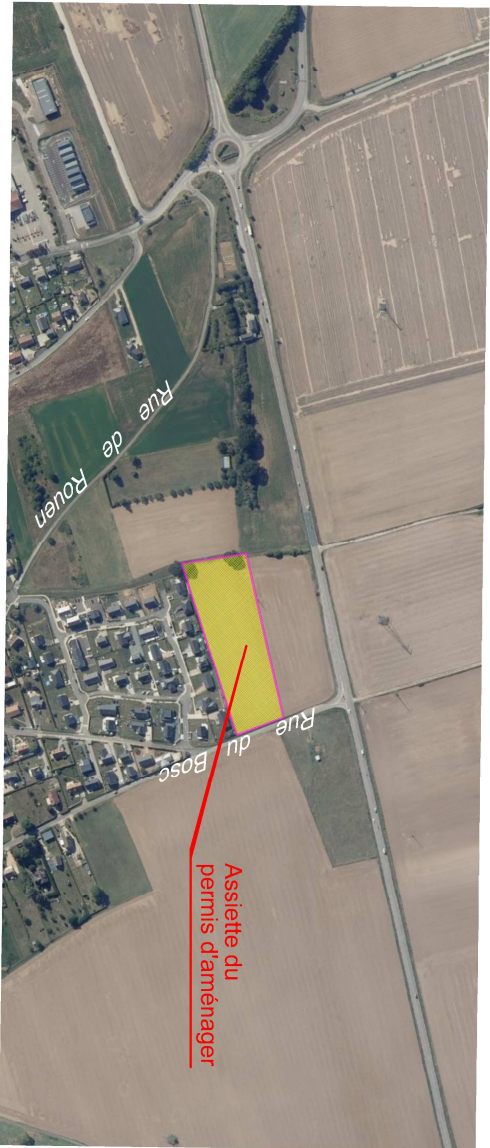
Parcelles cadastrées en section ZC n° 63 partie

Résidence " Frange du Bourg 3 "

Permis d'Aménager

Règlement graphique

Echelle : 1/500



Maître d'ouvrage

TERRES A MAISONS

NORMANDIE

Esquie Leader

Rue du Bouvreuil

76230 BOIS GUILAUME

☎ 02.32.19.69.69

Géomètre-Expert

AGÉOSE

Géomètre-expert

Voie du Futur

BP323 VAL DE REULI CEREX

☎ 02.32.40.05.13

@ contact@ageose.fr

Bureau d'études V.R.D.

SODEREF

Agence Normandie

Rue Karl Heinz Bringer

27395 SAINT MARCEL

☎ 02.32.71.01.09

☎ 02.32.51.18.32

Bureau d'études Hydro

&COTONE ING&NIERIE

8 Rue du Docteur Surinay

76 600 - LE HAVRE

☎ 02.76.32.85.21

☎ 08.11.38.29.63

Architecte

ATELIER XV - M. Eoche-Duvail

30 chemin de la Paroquette

76130 BOURG BOUILLON

☎ 02.32.82.43.43

INDICE	MODIFICATIONS	Date
A	Edition initiale	08/03/2022
B	Modification demande de pièce et réunion de concertation	30/07/2022
C	Modification légende PA 10.2 - Graphique	28/08/2022
D		
E		
F		
G		
Dossier n°160614		160614.dwg

NOTA : Système des coordonnées planimétriques rattachées au RGF 93 (CC49)
Les altitudes sont rattachées au NGF système IGN 1969

